



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 65863

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le devenir dans notre pays du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). À Strasbourg, ce secours pré-hospitalier a vu d'année en année ses moyens d'intervention fortement réduits. Il est ainsi tout naturellement préoccupé par sa pérennité. Il en va de même dans bien d'autres régions françaises. Pourtant force est de constater qu'à l'aune d'une ère de restructuration majeure en ce domaine de la santé publique cette accessibilité améliorée aux soins médicaux a fait ses preuves. Ce système où l'hôpital se déplace au chevet du patient est unique au monde. Aussi lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement pour que les bonnes mesures en matière de secours à la personne soient prises pour la décennie à venir.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65863

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8320

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)